

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 janvier 2025 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU.

Absents excusés : Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD a donné procuration à M. Patrick BARRIERE, Madame Sandra TOURNAIRE, Mme Corine LELAVANDIER

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, situé section AM N° 126, 131, et 135 au n° 54 Grand'Rue à Villebois-Lavalette surface au sol de 2 958 m². Ce bien est vendu pour 350 000 €.

Le conseil municipal votre CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien situé section AC N° 83p, 84p et AC N° 79 (1/4 division) – 8 Rue des Jonquilles à Villebois-Lavalette surface au sol de 606 m². Ce bien est vendu pour 130 000 €.

Le conseil municipal votre CONTRE la préemption à l'unanimité.

CONVENTION SERVITUDES

Nous devons passer une convention de servitudes avec la société SDEL Charente Energies dans le cadre d'un marché de travaux passé par Enedis pour le raccordement électrique d'un projet photovoltaïque sur la commune de Ronsenac.

Ces travaux seront effectués sur la parcelle ZE N° 261 Grande pièce de tous vents et sur le chemin rural de la Fauberterie.

Le conseil municipal doit donner son accord pour que le maire puisse signer tous les documents concernant cette affaire.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

CREATION POSTE SERVICE ADMINISTRATIF

Marie-Pierre FORT peut prétendre à un avancement de grade au 1^{er} février 2025. Elle est actuellement sur un poste de Rédacteur principal de 2^oclase elle peut passer sur un poste de Rédacteur principal de 1^oclasse. Cela ne change strictement rien à sa rémunération.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

VENTE TERRAIN ANCIENNE GARE PROCEDURE DE DECLASSEMENT

Comme vous le savez le département de la Charente a fait construire un garage pour abriter des véhicules et du matériel.

Nous avons été sollicités pour leur céder à titre gracieux une partie de la place de l'ancienne gare soit 66 m2, de façon à ce que les agents du département puissent entretenir et sortir à l'arrière du terrain leur appartenant.

Pour ce faire nous devons lancer une enquête publique, un géomètre est intervenu par l'intermédiaire du département pour borner les surfaces.

Le conseil municipal doit donner son accord à ce déclassement, à l'enquête publique si nécessaire et donner tous pouvoirs au Maire pour avancer sur ce dossier.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT 2025

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

C'est pourquoi, je vous propose d'ouvrir la somme de 206 000.00 € sur le volet investissement de la commune.

Sur l'opération 201302 (1 Place des Halles) compte 2313.....	150 000.00 €
Chapitre 21 à l'article 21318	41 000.00 €
Sur l'opération 202401 (Plan guide) article 2031	15 000.00 €

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle suite au cyclone à Mayotte. Une somme de 300 € pourrait leur être attribuée.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

RECETTE APRES ADMISSION EN NON VALEUR

Il y a quelques années nous avons un locataire à l'arrière du bâtiment de l'ancienne poste qui ne payait plus son loyer.

Cette personne a été en redressement judiciaire, la procédure n'a pas pu aboutir, elle a fait l'objet d'une saisie et l'ensemble de sa dette restante a été classée en non valeur (effacée).

Suite à cette procédure le montant de sa caution ne peut pas lui être restituée soit 400 €.

Nous allons pouvoir récupérer les fonds en faisant une opération comptable de recette après admission en non valeur.

Le conseil municipal votre POUR à l'unanimité.

VALIDATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR)

Nous avons décidé lors de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2024 de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Nous avons proposé d'accepter seulement les projets photovoltaïques sur toitures pour l'ensemble de la commune, ainsi que la géothermie et le bois-biomasse également sur l'ensemble de la commune.

Notre proposition a été validée par la DDT nous pouvons donc maintenant valider la cartographie qui concerne l'ensemble de la commune.

Vote : Pour 12 voix Contre Abstention : 1 voix (Mme Hélène FOISSARD)

QUESTIONS DIVERSES

- Journée d'échange « comment intégrer les eaux pluviales au cœur du projet communal »
jeudi 6 février 2025 de 9 H à 16 H 30 au CAUE
- PLUI Réunion secteur de Villebois-Lavalette le 30 janvier 2025 de 9 H à 12 H

La séance est levée à 19 h 45. Prochaine réunion le 10 février 2025 à 18 H 30.